

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, ADDIS ABABA, ETHIOPIA, TEL.:(251-11) 551 38 22 FAX: (251-11) 551 93 21

SC14929 – 11/2/15

CONFÉRENCE DE L'UNION
Vingt-cinquième session ordinaire
14 - 15 Juin 2015
Johannesbourg (AFRIQUE DU SUD)

Assembly/AU/18(XXV)
Original: anglais

**INFORMATIONS GENERALES SUR LA MIGRATION
ET LE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE**

INFORMATIONS GENERALES SUR LA MIGRATION ET LE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

I. Contexte

1. L'Acte constitutif de l'Union africaine (UA) a pour objectifs majeurs d'assurer la réalisation d'une plus forte unité et d'une forte solidarité entre les pays et les peuples africains, ainsi que la promotion de l'intégration politique et socio-économique, de la stabilité, de la démocratie, de la paix et de la sécurité, du développement durable, et de la protection des droits de l'homme. Ces objectifs confèrent à l'UA le devoir et la légitimité d'entreprendre et de promouvoir des initiatives sur les migrations au profit des pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que des migrants eux-mêmes et, en particulier, du continent africain, tout en exigeant des États d'accueil de protéger et de promouvoir les droits de l'homme et de dignité des migrants et de les protéger.

II. Migration

2. La création de la Communauté économique africaine (1991) témoigne de l'engagement politique des États membres de l'UA en faveur de la réalisation du programme de l'intégration régionale. Le développement fortement autocentré recherché en Afrique ne pourra se réaliser qu'à travers l'utilisation efficace de ses ressources les plus précieuses, dont ses populations. La mise en place d'un régime de libre circulation opérationnel des personnes en Afrique pourrait largement contribuer à son développement économique et social. Par conséquent, la migration est considérée comme un élément clé de la réalisation de l'intégration économique africaine, ce qui a été pris en compte dans différents cadres et instruments politiques¹ de l'Union africaine. Il s'agit de renforcer l'intégration régionale et le développement inclusif, et de permettre une meilleure intégration sociale et économique des migrants dans le but de parvenir à un régime efficace de mobilité de la main-d'œuvre fondé sur les droits et prenant en compte la dimension du genre pour l'intégration et le développement en Afrique. Ceci a été réaffirmé par la création des Communautés économiques régionales (CER) pour servir de piliers à la Commission dans la promotion de l'intégration économique en vue de l'autosuffisance collective.

3. La mobilité transfrontalière constitue à la fois un mécanisme essentiel de survie et une stratégie d'adaptation pour la plupart des communautés africaines, en particulier pour celles qui ne peuvent s'aventurer plus loin et celles qui font le choix délibéré de travailler sur le continent. Alors que l'on a tendance à accorder beaucoup d'attention aux migrations africaines vers l'Europe et le Moyen-Orient, il convient de signaler que c'est le continent lui-même qui enregistre une migration interne assez

¹ Dont aussi le Cadre stratégique pour la migration en Afrique. Le cadre contient une orientation politique dûment éclairée sur les neuf (9) questions migratoires thématiques clés¹, visant à aider les États membres et les CER dans la formulation des politiques migratoires. En d'autres termes, le Cadre de la politique migratoire en Afrique (MPFA) est l'expression négociée des aspirations des Africains concernant le programme qu'ils appellent de leur vœu, ce qui constitue une étape dans la bonne direction. En plus du MPFA, la Commission utilise d'autres instruments sur la migration, à savoir: la Position commune africaine sur la migration et le développement, la Déclaration commune Afrique-UE sur la migration et le développement, le Cadre de l'UA sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées (Convention de Kampala), le Plan d'action conjoint Afrique-UE de Ouagadougou de lutte contre la traite des êtres humains, en particulier celle des femmes et des enfants, le Plan d'action sur la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté, le Cadre de politique sociale pour l'Afrique, et le Plan d'action visant à stimuler les initiatives commerciales intra-africaines à l'aide du cadre des politiques continentales à travers la promotion du Système d'information du marché du travail (SIMT), du Plan de protection sociale des travailleurs de l'économie informelle et des zones rurales (SPIREWORK), et la Gouvernance de la migration de la main-d'œuvre pour le développement et l'intégration en Afrique

poussée, et que les migrations interne, intra-régionale et internationale y sont en grande partie motivées par des considérations sociales et économiques.

4. Au cours du dernier demi-siècle, la mobilité intra-africaine a considérablement pris de l'ampleur pour s'établir à 52,6%, tout en restant en deçà de celle que connaissent l'Europe (59%) et l'Asie (54,7%). Affichant un taux de 65%, la mobilité au niveau de l'Afrique subsaharienne est encore plus importante, et elle atteint des taux impressionnants dans les sous-régions avec plus de 80% en Afrique de l'Ouest, 65% en Afrique australe, 50% en Afrique centrale, 47% en Afrique de l'Est, et 20% en Afrique du Nord.

III. Migration et développement en Afrique

5. En Afrique, la migration et la mobilité de la main-d'œuvre dans le cadre de l'intégration régionale vont jouer un rôle clé dans l'épanouissement du potentiel de croissance du continent. Malheureusement, la mobilité en général, et la mobilité de la main-d'œuvre en particulier, sont encore trop souvent entravées par des préoccupations d'ordre prioritaires peu favorables à une compréhension plus large du phénomène en tant qu'un des aspects fondamentaux du développement et de l'intégration continentale.

6. L'établissement du lien entre la migration et les échanges commerciaux offre encore une autre approche des questions d'intégration économique et de migration en Afrique. Le Mouvement des facteurs de production à travers la migration constitue un élément clé du commerce intra-africain, comme le reconnaissait la décision du Sommet de janvier 2012 sur la Stimulation du commerce intra-africain. Le commerce transfrontalier ne saurait prospérer face au maintien sur le continent des régimes de visas stricts actuels. L'on ne saurait surestimer les retombées positives de la migration sur le développement à travers des fonds d'investissement générés par les envois de fonds, car ces flux financiers dépassent actuellement l'Aide publique au développement (APD). C'est ce qui justifie l'urgence de recourir à des instruments commerciaux pour résoudre certains des problèmes liés à la migration et à la mobilité en Afrique. L'Accord de libre-échange continental offre un tel cadre.

7. Tout en tenant compte de ces défis, les dirigeants de l'UA, lors de la célébration du Jubilé d'or de l'OUA / UA en 2013, ont exprimé leur grave préoccupation face à la tragédie de nos jeunes hommes et femmes et de nos bébés et enfants non accompagnés qui continuent à périr inutilement dans la quête illusoire d'horizons plus prometteurs à travers la migration irrégulière.

8. Depuis l'événement tragique survenu en octobre 2013 à Lampedusa, plus de 5 000 migrants, majoritairement originaires d'Afrique, se sont noyés en Méditerranée en essayant d'atteindre l'Europe². 2015 s'avère être une année encore plus difficile pour les migrants à la fois en Afrique et ailleurs, avec la mort de plus de deux mille migrants enregistrée en Méditerranée au cours des quatre premiers mois, les meurtres insensés de non-migrants en Libye, et des attaques xénophobes meurtrières dont ont été victimes des migrants africains, y compris les réfugiés en

²Selon l'OIM, au moins 40 000 migrants ont péri sur des routes périlleuses depuis l'année 2000. Voir: *Fatal Journeys: Tracking Lives Lost during Migration* http://publications.iom.int/bookstore/free/FatalJourneys_CountingtheUncounted.pdf.

Afrique du Sud. Ces tragédies résultent de diverses forces à la fois propices et perturbatrices, notamment le manque d'engagement politique en faveur de la mobilité intra-africaine, la dynamique démographique, l'impact du changement climatique, la révolution numérique, le chômage généralisé des jeunes, la montée des inégalités, l'instabilité politique et la pauvreté persistante, toutes choses qui agissent comme des facteurs d'incitation à la migration à l'intérieur et hors d'Afrique. Compte tenu de cette dynamique, une vague de groupes criminels transnationaux bien organisés, notamment ceux qui sont impliqués dans la traite des personnes et le trafic de migrants, ont également émergé, ce qui pose une menace sérieuse à la stabilité et à la sécurité en Afrique et dans le monde, car partout où l'on trouve les trafiquants et les passeurs, on est également sûr de trouver les narcotrafiquants et les trafiquants des espèces sauvages.

9. La traite des êtres humains et le trafic illégitime de migrants sont des formes d'esclavage moderne. La traite est un crime organisé qui génère 7 à 10 milliards de dollars par an. La valeur des victimes de la traite est bien plus importante que celle de la drogue ou des armes. Les victimes de la traite, même si elles sont arrêtées, peuvent être de nouveau victimes et les trafiquants peuvent gagner davantage d'argent de ces victimes en les revendant à un autre propriétaire de maison close ou à un autre employeur après le paiement de la dette. Les trafiquants sont des tyrans meurtriers impitoyables qui violent les droits humains - La traite des êtres humains est associée à la violence horrible faite aux femmes et aux enfants.

10. La traite des êtres humains est une entreprise à faible risque qui la rend très attrayante. Les trafiquants africains sont confrontés à un faible risque d'arrestation, de poursuite, ou d'autres conséquences négatives. Les groupes criminels qui se livrent au trafic illégitime de drogues et d'armes profitent de leur réseau et s'engagent dans des activités de traite des êtres humains de plus en plus rentables et à «faible risque». Il existe un lien entre les groupes criminels organisés impliqués dans le trafic de drogues, d'armes à feu, d'êtres humains et le terrorisme, étant donné que les bénéfices d'une entreprise sont utilisés pour financer l'autre à travers un processus bien élaboré de blanchiment d'argent. Ce qui permet de soutenir les activités illégitimes et la criminalité organisées qui constituent une menace pour la gouvernance démocratique et l'État de droit.

11. Le Sommet de juin 2015 des chefs d'État et de gouvernement de l'UA constitue une étape importante, car ce sera l'occasion de discuter de la question des migrations au niveau politique le plus élevé depuis l'adoption en 2006 du Cadre politique de migration pour l'Afrique et de la Position africaine commune sur les migrations et le développement.

IV. Recommandations:

12. Nous savons que le progrès est possible, et il est temps pour nous d'instaurer le dialogue au plus haut niveau sur la mobilité au niveau du continent et sur le type d'intégration que nous y voulons. C'est dans cet esprit que sont formulées les recommandations ci-après visant à maximiser les aspects positifs de la migration et de réduire au minimum ses aspects négatifs:

- i) **Faciliter la mobilité intra et interrégionale en Afrique:** Selon les estimations, les gains économiques potentiels résultant des mouvements internationaux de la main d'œuvre sont considérables. Il ressort des données de recherche qu'en réduisant considérablement les obstacles aux mouvements de la main-d'œuvre, le PIB mondial devrait augmenter de 50 à 150 %³. Selon des rapports récemment publiés, le volume des envois de fonds est en passe de dépasser celui de l'Aide publique au développement (APD) et des Investissement étrangers directs (IDE) réunis. Alors qu'en 2013 les flux de l'APD et de l'IED vers l'Afrique se chiffraient respectivement à 46 et 56,7 milliards de dollars EU, les envois de fonds enregistrés sur la même période étaient de 60,6 milliards de dollars EU. C'est dire que la signature, la ratification et l'appropriation des protocoles régionaux sur la libre circulation des personnes auraient un impact positif sur l'amélioration de la croissance économique et sur la réduction des filières irrégulières de migration.
- ii) **Mettre en œuvre des régimes de visas gratuits à l'échelle continentale, et ouvrir davantage de filières légales d'immigration, y compris la délivrance des visas aux points d'entrée (aéroports) pour les Africains:** Il est ironique de constater que les détenteurs de passeports européens et nord-américains peuvent se déplacer librement en Afrique, ce que ne peuvent pas faire les Africains. Il est encore plus inquiétant de constater que certains États membres de l'UA ne reconnaissent pas le passeport officiel de l'UA, et vont jusqu'à exiger un visa pour les membres du personnel de l'UA en mission officielle. Ces politiques d'immigration restrictives ont contribué à l'exploitation et aux abus dont sont victimes les migrants, en particulier les femmes qui constituent environ 85% des commerçants transfrontaliers en Afrique, à la perpétuation de la traite, à la contrebande des êtres humains par des réseaux criminels, et à une plus forte migration irrégulière à travers le désert du Sahara, la mer Méditerranée et le golfe d'Aden, ce qui a entraîné la perte tragique de vies humaines.
- iii) **Démystifier le facteur « crainte de la migration »:** Le Rwanda, l'Ile Maurice et les Seychelles ont démontré qu'en l'absence de cadres intra-régionaux sur la mobilité, les préoccupations d'ordre sécuritaire des gouvernements concernant la migration et la mobilité transfrontalière, ainsi que la crainte des pays d'accueil d'être submergés par les migrants et les travailleurs étrangers irréguliers sont fondés. Mais l'expérience et les preuves empiriques prouvent que ces considérations sont grossièrement exagérées. En outre, les travailleurs migrants favorisent l'innovation et la croissance des entreprises, et viennent combler les déficits de compétences spécifiques sur le marché du travail.
- iv) **Envisager, dans le cadre de solutions durables, l'intégration et la citoyenneté des réfugiés et des apatrides dans les pays d'accueil, en particulier les réfugiés en situations prolongées:** La fragilité des états a été exacerbée par l'émergence de nouvelles situations de conflit

³Michael A. Clemens (2011) "Economics and Emigration: Trillion-Dollar Bills on the Sidewalk?" Journal of Economic Perspectives, Volume 25(3), pages.83-106.

sur le continent. Avec plus de 15 millions de personnes à protéger en Afrique⁴, il faudrait urgemment se doter d'une approche multidimensionnelle pour étendre la protection aux victimes à l'intérieur et hors des frontières de leurs pays, en particulier les plus vulnérables. Il faut pour cela mettre en place un système africain commun d'asile ou de migration plus renforcé à travers des mesures de solidarité internes à l'Union africaine, et en recourant au dialogue avec les populations concernées (réfugiés et déplacés internes) et les communautés d'accueil afin de les amener à opter pour des solutions locales.

- v) **Mettre en place un mécanisme continental de coordination, de coopération et de dialogue sur la migration:** Un tel mécanisme portera sur le partage de l'information, la collecte et l'échange de données, le renforcement des capacités, et la mobilisation des ressources. Le dialogue social (avec la participation des chefs religieux et traditionnels) a également un rôle à jouer dans le renforcement de la sensibilisation et de la compréhension en ce qui concerne les avantages liés à la migration régulière, ainsi que par rapport aux dangers liés à la migration irrégulière. Il est également nécessaire que l'espace social et politique encourage la couverture appropriée des événements, en particulier par les médias. De même, la société civile et les employeurs du secteur privé constituent les principaux partenaires dans la promotion du dialogue et la sensibilisation par rapport à la contribution qu'apportent les travailleurs migrants aux pays d'accueil.
- vi) **Mettre en place des mécanismes juridiques et sociaux complets de protection pour les migrants:** Accorder la protection sociale aux migrants et à leurs familles à travers des régimes d'accès et de transférabilité conformes aux normes et aux bonnes pratiques internationales.
- vii) **Accroître les investissements dans des opportunités d'emplois décents et le développement de compétences pertinentes pour les jeunes:** Chaque année et sur toute la prochaine décennie⁵, onze millions de jeunes sont attendus sur le marché du travail africain. Malgré la croissance rapide des emplois salariés au sein du secteur formel, la majorité de ces jeunes sont exposés au chômage ou au sous-emploi et, de ce fait, seraient tentés de rechercher des opportunités d'emplois décents à l'extérieur du continent à travers la migration irrégulière. Afin de remédier à ces lacunes, les gouvernements devraient mettre en œuvre des politiques globales de l'emploi compatibles avec les politiques de migration de la main-d'œuvre et axées sur un développement inclusif, et ce, en accélérant la mise en œuvre du Premier programme prioritaire quinquennal (2015-2020) du Plan d'action de l'UA sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté, et le développement inclusif, renforcer l'éducation de base, rendre les terres, l'infrastructure, la formation adéquate et le financement plus accessibles, et accélérer les réformes globales du climat des affaires.

⁴ <http://www.unhcr.org/pages/4a02d7fd6.html>

⁵ <http://documents.worldbank.org/curated/en/2014/01/19342178/youth-employment-sub-saharan-africa-vol-2-2-full-report>

- viii) **Renforcer les partenariats sur les migrations et la mobilité entre les États membres de l'UA et les parties prenantes concernées:** Il est essentiel d'adopter une approche globale du renforcement de la capacité des gouvernements à gérer les migrations et à respecter les droits de l'homme des migrants. Le renforcement de la capacité des gouvernements à gérer les migrations ne doit être privilégié que si la gouvernance globale en la matière dans un pays donné soutient le respect des droits de l'homme des migrants, d'où la nécessité de renforcer la coopération avec les partenaires et les institutions de formation compétentes (y compris l'Institut africain pour les envois de fonds (AIR), le Centre africain de renforcement des capacités (ACBC), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), le Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIF-OIT), l'Institut des Nations Unies pour le développement économique et de planification (IDEP), et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)) pour obtenir un soutien et une assistance techniques dans le renforcement de la capacité et des compétences des gouvernements et des CER à remédier aux lacunes identifiées dans leurs régimes de politique de migration aux niveaux national et régional.
- ix) **Renforcer les efforts déployés pour combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants:** Bien que la quasi-totalité des pays africains aient ratifié la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et ses Protocoles contre la traite des personnes et le trafic de migrants, la pleine application des dispositions de l'instrument devrait être renforcée, notamment par l'élaboration de lois ou à travers leur amélioration, la fourniture de l'aide aux victimes, le renforcement de la coopération internationale, et la formation.
- x) La traite des êtres humains prospère dans les régions où le système de justice pénale est faible et où de nombreux auteurs de ce crime restent impunis. Les caractéristiques des groupes criminels impliqués dans la traite des êtres humains doivent être correctement étudiées et leur mode opératoire bien compris. Les MLA traditionnels doivent être complétés par une coopération entre les différentes polices, l'application de la loi, l'augmentation des enquêtes conjointes et l'utilisation de techniques spéciales d'enquête. Des programmes de protection des témoins aux fins d'enquête et de poursuite doivent être mis en place. Des régimes stricts de lutte contre le blanchiment d'argent (AML) qui couvrent un large éventail des principales infractions avec un système de confiscation efficace qui comprend des méthodes basées à la fois sur des confiscations avec ou sans condamnations doivent être mis en place.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2015

Briefing on migration and development in Africa

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/891>

Downloaded from African Union Common Repository